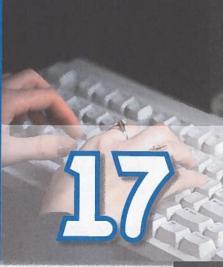


Gérer les documents longs



113

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La pagination

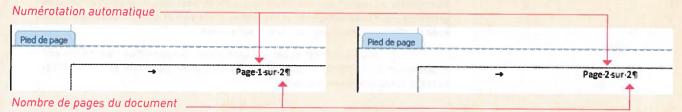
La pagination consiste à organiser un document sur plusieurs pages.

Word gère automatiquement les sauts de page. Il est toutefois possible de les provoquer manuellement.



La numérotation des pages

Lorsqu'un document comporte plusieurs pages, il est indispensable qu'elles soient numérotées. Cette numérotation peut être faite automatiquement.



Les orientations portrait et paysage dans un même document

Un document long peut être composé de pages d'orientations différentes.

Exemple:











Les pages 1, 2, 3 et 5 sont au format portrait

L'ENTREPRISE



Vous êtes employé à la mairie de BURLAY.

Vous êtes chargé de saisir le protocole d'accord qui concerne la destruction d'une habitation insalubre.

VOTRE MISSION

- Définissez votre mise en page et saisissez le protocole d'accord (Doc. →) (Fiches 75 à 78).
- 2 Enregistrez le document sous le nom « 17 Burlay ».
 - Imprimez le document obtenu (Fiche 79).



Tabulation centrée 4 cm, Police : Calibri gras, 14 pts → Ville-de-BURLAY-Marges: 2,5 cm Progressons-ensemble-Gras, 12 pts Texte courant: 12 pts DÉPARTEMENT-DU-NORD+ Arrondissement de Douai¶ Gras, 14 pts, centré Encadrement, retrait à PROTOCOLE-D'ACCORD¶ gauche 3 cm, à droite 13 cm = Entre :-Retrait négatif de 1^{re} ligne 2,75 cm Monsieur-Jean-Marc-KLIMZACK, né-le-12-mars-1962 à-BURLAY demeurant à BURLAY-59183, foyer-BEAUSÉJOUR, propriétaire d'un logement édifié à BURLAY-21-rue-Victor-Hugo. 9 Et 201 Monsieur-Jack-DEMUYNKE, Maire-de-la-commune-de-BURLAY, agissant-encette qualité.9 HISTORIQUES Retrait positif de 1^{ee} ligne 2,75 cm Suite à une enquête des assistantes sociales et puéricultrices de la circonscription de DOUAI, une procédure a été engagée avec les services de la DDASS en vue de déclarer insalubre et dangereux le logement situé rue Victor Hugo à BURLAY.¶ Le-rapport-de-la-Police-Municipale-du-15-septembre-2005-stipulait-que-la construction: à usage: d'habitation: était: un: baraquement: dangereux.: La-toiture-en-mauvai état présentait des fuites et l'installation électrique n'était pas en conformité.¶ De-plus, les-mauvaises conditions d'hygiène mettaient en danger la santé et

> stipulait dans un rapport que des fissures sur la partie maçonnée de la construction laissai apparaître une instabilité flagrante de la structure d'une part, et, que les normes électrique et-de-ventilation-n'étaient-pas-respectées d'autre-part.¶

Le · 2 · décembre · 2005, · Monsieur · Christian · LAVISSE, · architecte · à · DOUA

a-sécurité-des-occupants-et-notamment-trois-enfants-dont-deux-nouveaux-nés.¶

Monsieur-Christian-LAVISSE-précisalt-qu'il-s'agissalt-d'un-«°péril-imminent°» et préconisait la démolition sans délai de ce baraquement en application des articles L511-1 L511-3-du-code-de-la-construction.¶

Saut de page

Saut de page manuel

OBLIGATION DE DÉMOLITION 9

Compte-tenu-de-l'état-de-ce-logement, menaçant-pour-la-sécurité-de-sepccupants, ladite-construction-située 21 rue-Victor Hugo à BURLAY, repris au cadastre sous le numéro- 1127- de-la-section-B, appartenant-à-Monsieur-Jean-Marc-KLIMZACK-fera-l'objet d'une-démolition-dès-le-départ de-ses-occupants-devant-être-relogés-dans-un-logement-de ARTOIS-LOGEMENT, au-34-rue-d'Austerlitz-à-BURLAY.¶

RÉSEAUX-CONCESSIONNAIRES ®

Les-compteurs-EDF-et-eau-potable-feront-l'objet-d'une-fermeture-et-d'unretrait-par-les-concessionnaires-concernés. §

NDEMNITÉS DE FRAIST

Monsieur-Jean-Marc-KLIMZACK- et-la-commune-ne-pourront-prétendreaucune-indemnité- pour-les-frais-résultant-de-cette-démolition-et-de-la-fermeture-des compteurs.¶

ait à Burlay-en-3-exemplaires,← e-8 décembre-2005¶

Numéroter les pages en pied de page sous la forme : Page X sur Y

Pour-la-commune . e-Maire,¶

FICHES MICRO

Gérer les documents longs

- 75 Créer et supprimer un saut de page
- 76 Numéroter les pages
- Changer l'orientation dans un même document
- 78 Parcourir un document long
- 79 Imprimer une partie d'un document



Créer et supprimer un saut de page









Créer un saut de page

 Cliquer simultanément sur les touches [Ctrl] et [Entrée].

Ou

- 1. Cliquer sur l'onglet [Insertion].
- 2. Cliquer sur le bouton [Saut de page] du groupe Pages.

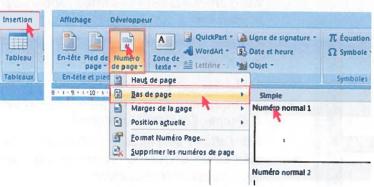
Supprimer un saut de page

1. Cliquer dans la marge de gauche face à la ligne de saut de page.

La ligne de saut de page est sélectionnée.

Appuyer sur la touche [Suppr].

Numéroter les pages

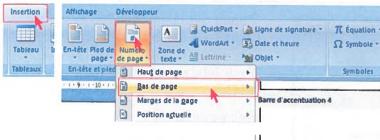


Insérer un numéro de page automatique

- 1. Cliquer sur l'onglet [Insertion].
- 2. Cliquer sur le bouton [Numéro de page] du groupe En-tête et pied de page.
- Choisir la position (Haut de page, Bas de page...).
- 4. Choisir le modèle dans la liste.



Le numéro de la page s'affiche (ici la page 2). Il est possible d'ajouter du texte et d'insérer le nombre de page du document.





Insérer le nombre de pages du document

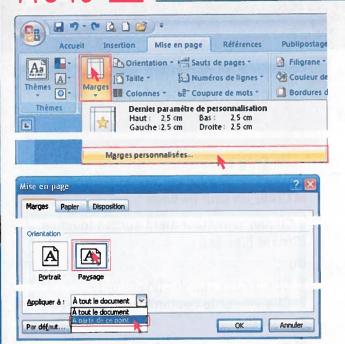
- 1. Cliquer sur l'onglet [Insertion].
- 2. Cliquer sur le bouton [Numéro de page] du groupe En-tête et pied de page.
- 3. Choisir la position (Haut de page, Bas de page...).
- 4. Dans le bas de la liste, choisir un modèle [Page X sur Y].



Quitter les en-têtes et pieds de pages

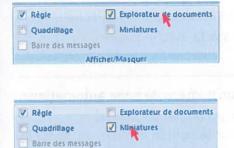
 Double-cliquer sur le document pour quitter les en-têtes et pieds de page.

FICHE 77 Changer l'orientation dans un même document



- 1. Cliquer sur l'onglet [Mise en page].
- 2. Cliquer sur le bouton [Marges].
- 3. Cliquer sur [Marges personnalisées].
- 4. Cliquer sur [Paysage].
- 5. Dérouler la liste [Appliquer à].
- 6. Choisir [À partir de ce point].
- 7. Cliquer sur [OK].

FICHE 78 Parcourir un document long



Afficher/Masquer



Explorateur de docun «

Afficher l'explorateur de documents

- 1. Cliquer sur l'onglet [Affichage].
- 2. Cliquez sur le bouton [Afficher/Masquer].
- 3. Cocher l'option [Explorateur de documents].

Word affiche la liste des titres repérés dans le volet Office. Cliquer sur l'un des titres pour parcourir le document.

Afficher les miniatures

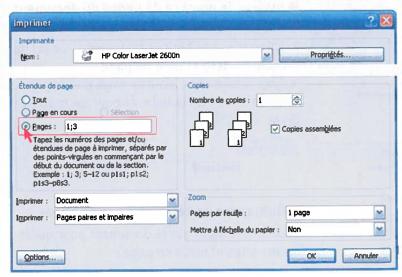
- 1. Cliquer sur l'onglet [Affichage].
- 2. Cliquez sur le bouton [Afficher/Masquer].
- 3. Cocher l'option [Miniatures].

Word affiche les pages en miniatures dans le volet Office. Cliquer sur l'une des miniatures pour parcourir le document.

FICHE



imprimer une partie d'un document



- 1. Cliquer sur le bouton [Office].
- 2. Cliquer sur [Imprimer].
- 3. Cliquer sur l'option [Pages].
- Saisir le(s) numéro(s) de pages à imprimer.

Exemples de saisies :

- 2 Imprime la page 2
- 1:3 Imprime les pages 1 et 3
- 1-3 Imprime les pages 1 à 3
- 1:3:5-7 Imprime les pages 1 et 3 et 5 à 7

Le point-virgule se traduit par ET. Le tiret se traduit par À.

5. Cliquer sur [OK].

ENTRAÎNEMENT

Vous travaillez dans l'entreprise DELECOURT.

L'agence a organisé une réunion du conseil syndical des copropriétaires d'une résidence. Vous êtes chargé de saisir le compte rendu de la réunion du 12 janvier.

- Saisissez le compte rendu (Doc. →).
- Enregistrez le document sous le nom « 17 Delecourt ».
- Imprimez le document.

Consignes

- → Police : Times New Roman.
- Corps du texte courant : 12 pts.
- → Marges : 2,5 cm.



Compte rendu à saisir

Gras 15 pts

Agence DELECOURT

Saint-Cyprien, le 20 janvier N.

Copropriété : « LA HÊTRAIE »

Maigre 11 pts

I place de l'Église - B.P 55 66750 SAINT CYPRIEN Tél.: 06 80 07 58 44 Fax: 04 68 21 74 48

Comptabilité: 04 68 21 74 47

Passer 3 lignes

Passer 3 lignes

Passer 2 lignes

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 janvier N

L'an N, à 14 heures 30, les membres du conseil syndical de la résidence « LA HÊTRAIE » sise à COL-LIOURE se sont réunis.

Retrait de paragraphe à gauche 2 cm Étaient présents :

Titulaires: Messieurs Chabot, Schmitt, Crétel, Matte, Guillomin, Beauregard, Legrand, Siggor (Président)

Étaient excusés .

Titulaires: Messieurs Plattel, Pichon.

Suppleant: Monsieur Nolf.

Étaient absents :

Titulaires: Messieurs Grimaux, Hubert.

Suppléants : Messieurs Liennart, Barret, Sauvage.

Étaient également présents :

Madame Dutreille ainsi que Monsieur et Madame Gireaux, Madame Hubert, Monsieur Zimmer, Madame Lalot et Madame Primat copropriétaires, et Monsieur Lafarge, gardien à titre consultatif.

Saut de page

Le conseil syndical aborde l'ordre du jour :

1) Situation financière

Le syndic commence et complète les informations données sur les procédures, en accompagnement du dernier appel de fonds. L'appartement Galbet a été vendu à l'amiable le 3/01/N et le syndicat devrait rentrer dans ses fonds. De même, l'appartement Longer est en cours de vente (compromis signé). Concernant les charges, il n'y a rien de particulièrement marquant par rapport au budget prévisionnel. Par contre, il convient de continuer à « faire attention ».

M. Matte souhaiterait continuer à s'occuper de la comptabilité, le syndic lui remet un comparatif provisoire.



Suite

2) Travaux:

a) Sinistre Chabot. Il s'agit d'infiltrations par le sol, provenant de tuyaux d'évacuation d'eaux usées cassés. Le syndic a reçu deux devis et les a adressés au président du conseil syndical. Accord est donné par le conseil syndical sur le devis de Sales qui est le plus complet et provenant de l'entreprise la mieux qualifiée. Le conseil syndical approuve donc à l'unanimité le devis « Bâti Plus » pour 1 913,93 €. De ce fait, il y aura un dépassement du budget, mais on ne peut laisser ce problème en l'état.

b) Espaces verts : une longue discussion s'engage sur ce point : opportunité, faisabilité en plusieurs étapes, choix des végétaux...

M^{me} Dutreille donne lecture du courrier de M. Nolf en date du 24/12/N-1 dont elle avait fait copie à M. Siggor dès réception, M. Nolf insistant une fois de plus sur l'importance des espaces verts dans le bon aspect de la résidence

M. Lafarge donne des explications techniques sur le devis de fourniture de plantes. Le syndic précise qu'il n'est pas possible d'attendre avril (date de début du prochain exercice) pour procéder aux plantations (période non favorable et coût des plantes plus élevé).

Enfin, à l'unanimité, le conseil syndical donne son accord sur les modalités suivantes :

- Commande immédiate de plantes à la Coccinelle suivant le devis du 6/12/N-1 pour un montant TTC de 2 758,37 euros (remplacer les saules par des platanes mûriers).

Paiement par le compte de reprise (trésorerie).

- Inclusion dans le bilan prévisionnel N/N+1 de manière à rembourser le compte de reprise.
- c) Portail: un des vantaux du portail est bloqué. D'après la Société Delcourt: « les moteurs très vétustes sont à refaire ou à remplacer... après maintes relances (la société Delcourt) n'a pas pu obtenir le prix des pièces détachées... afin de remettre le portail en service dans les meilleurs délais », la société Delcourt propose le remplacement des moteurs. Le montant du devis s'élève à 1 934,17 € TTC pour le remplacement des deux moteurs. Mme Dutreille a demandé des devis concurrents (rien reçu à ce jour).

Le conseil syndical estime qu'il y a lieu d'attendre ces devis et d'étudier un changement d'automatisation en redemandant des devis de transformation en portail coulissant avec le rail au sol en saillie.

- d) Carrelage devant les entrées qui en sont dépourvues : les nouveaux devis ne sont pas arrivés malgré les propositions de l'entrepreneur.
- e) Tracé de parkings : en attente.
- f) Casse vitesse : il existe des systèmes monobloc en caoutchouc (350,00 € HT pièce x 2) : en attente également.
- g) Piscine: le syndic enverra le pisciniste chiffrer les travaux urgents à effectuer ainsi que les travaux à soumettre à la prochaine assemblée générale. Les « normes de sécurité piscine » étant parues, il y aura lieu de les intégrer dans les travaux à faire. Il est rappelé que l'emplacement de la piscine continue de poser un problème très délicat à résoudre.

3) Questions diverses

- Horaires de M. Lafarge : longuement évoqués lors de la dernière réunion.

- Problème des chiens non tenus en laisse (déjections...) et problème des chats errants (et alimentés notamment par une locataire).

Le syndic signalera à M. Barnier quelques points sur lesquels l'entreprise doit revenir (nettoyage des escaliers 5 et 15, retouches aux bâtiments 15 et 16 et détérioration d'espaces verts par les échafaudages).

Le conseil syndical fixe la date de la prochaine réunion au 16/04/N à 9 heures 30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

Certifié conforme aux délibérations,

Remplacer, dans les dates, N par l'année en cours, N-1 par l'année précédente et N+1 par l'année suivante